

Rappel des points de règlements essentiels :

- le **certificat médical est obligatoire** pour pouvoir participer.

Licencié FFESSM et non licencié FFESSM participant à l'open de 5km ou 2.5km : certificat médical de moins d'un an mentionnant la non contre-indication à la pratique compétitive, délivré par n'importe quel médecin ou si vous êtes titulaire d'une licence d'une fédération partenaire (voir liste sur le règlement des compétitions open), votre certificat médical de non contre-indication à la pratique de votre discipline en compétition.

- une **assurance complémentaire individuelle est obligatoire** pour pouvoir participer, référez- vous à votre situation pour savoir quelle assurance vous devrez présenter le jour de la course :

1. **licencié FFESSM** : l'assurance loisir 1 ou supérieure (mentionnée sur la licence ou une attestation à part) ou à défaut une attestation spécifique de votre assureur mentionnant le fait que vous êtes couvert pour la pratique de la nage avec palmes en compétition en milieu naturel.

2. **Non licenciés FFESSM mais licencié par une des fédérations partenaires:**
(Voir liste sur le règlement des compétitions open)

Licence sportive en cours de validité faisant mention de l'Assurance Individuelle complémentaire ou attestation de sa compagnie d'assurance personnelle.

3. **non licencié** : formulaire à remplir lors de l'inscription.

- les licenciés FFESSM devront impérativement présenter leur licence le jour de la course, une identité fédérale vous sera également demandée

- les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale pour participer à la course et d'une seconde autorisation parentale en cas de contrôle antidopage (disponibles [ici](#)).

- les frais d'inscription de 12€ devront être réglés lors des confirmations d'inscription.

- un vêtement isotherme (combinaison néoprène) est obligatoire, personne ne sera autorisé à nager uniquement en maillot de bain.

- le port du bonnet de bain rouge (fourni par l'organisation) et de votre numéro de dossard est obligatoire.

- le port du tuba est obligatoire.

Certificat Médicale type (Compétition)



fédération française d'études et de sports sous-marins
FONDEE EN 1965 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

OU

Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique
 Médecin du sport(*)
- Médecin fédéral n°
 Autre(*)

(*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.

Certifie :

Avoir examiné ce jour

Nom : Prénom :
Né(e) le : A :
Demeurant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir.
○ sauf :
○ à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines) :
○ à la préparation et au passage du brevet suivant :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :
Nage avec palmes Nage en Eau Vive

Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de l'ensemble des activités fédérales de loisirs.
○ sauf :
○ à la préparation et au passage du brevet P1 .
○ des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :
Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :
○ 6 mois ○ 1 an

○ Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la (les) discipline(s) suivante(s) :

Nombre de case(s) cochée(s) : ○ (obligatoire)

Remarques et restrictions éventuelles :

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la pratique des activités fédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en matière de la délivrance des certificats médicaux au sein de la FFESSM

Fait à : le : Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : <http://www.ffessm.fr>